

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL DU MERCREDI 28 JUN 2017

L'An Deux Mille Dix Sept, le mercredi vingt-huit juin à dix-neuf heures, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre TALUT.

Étaient présents : Jean-Pierre TALUT, Jacques THOMAS, Gérard EVANGELISTA, Patrick FIORINI, Olivier SUSINI, Virginie MAS, Catherine GIORGI, Michelle HUVET et Patricia MIQUET.

Excusés : Jean-Pierre JOURDAIN (pouvoir à Monsieur TALUT), François DENISSIEUX (pouvoir à Monsieur EVANGELISTA), Didier PIGNARD (pouvoir à Madame HUVET), Christiane GUICHERD (pouvoir à Madame MIQUET) et Hervé MASSARDIER.

Objet : Vente du camion plateau réformé du service technique

Monsieur le Président indique que suite à la vétusté du camion plateau du SIM mis en circulation en 1996, il s'est avéré nécessaire de renouveler le matériel. En effet ce dernier ne redémarre que ponctuellement et ne passe plus au contrôle technique. Les coûts de réparation sont trop élevés pour palier au vieillissement du véhicule.

Plusieurs demandes de tarifs ont été faites afin d'acquérir un nouveau camion et le choix s'est porté sur une location longue durée avec entretien compris. La société nous mettant à disposition le nouveau camion plateau avec rehausses grillagées se propose de reprendre, en l'état, le véhicule réformé du SIM pour un montant de 1 800 € TTC.

En parallèle, le responsable du réseau nous a indiqué que certains garages pouvaient être intéressés par ce bien et que nous pourrions éventuellement le mettre en vente sans que ce dernier aille à la casse.

Pour ces raisons, Monsieur le Président propose de :

- Réformer le véhicule ci-dessous référencé,
- Le mettre en vente (valeur estimée à environ 4 000 € HT),
- A défaut de repreneur accepter la reprise proposée de 1 800 € TTC.

Marque	N° immatriculation	1 ^{ère} mise en circulation	Kilométrage
Renault	6989 SY 69	31/05/1996	44 037

Après délibération, à l'unanimité,

Le Comité Syndical :

- **DECIDE** de réformer le véhicule susmentionné et de le sortir du parc de véhicules,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document permettant la vente du véhicule susmentionné et d'imputer la recette à l'article 775 (produits des cessions d'immobilisations),
- **DECIDE** de réaliser les opérations nécessaires à la mise à jour du patrimoine.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN SUSDITS ONT SIGNE AU REGISTRE DES DELIBERATIONS LES MEMBRES PRESENTS.

Le Président du SIM certifie exécutoire la présente Délibération qui sera transmise au représentant de l'État et au Comptable du Trésor Public.

Fait à Saint Laurent de Mure, le 29 juin 2017

Le Président

Jean-Pierre TALUT

